

**Compte rendu du conseil de l'ED 382 le lundi 29 mai 2017, à 14h, salle 131,
Bâtiment Olympe de Gouges, site PRG, 8 place Paul Ricœur 75013 Paris**

Présent.es : J.-P. Guilhembet, D. Vidal, Fl. Binard, S. Ben Amar, K. Garnczarek, Cl. Grasland, A. Reberioux, P. Cingolani, L. Simmat-Durand, P. Picot, A. Coignoux, K. Eybert

Excusé.es : Fl. Gherchanoc (procuration à P. Cingolani), G. Guiheux (procuration à J.-P. Guilhembet), Ch. De Castelnau (procuration à Fl. Binard), G. Arnaud-Fassetta (procuration à S. Ben Amar), N. Puig (procuration à D. Vidal), M. Poinot (procuration à A. Reberioux), S. Rufat (procuration à Cl. Grasland), R. Sabon (procuration à K. Eybert)

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 14h 05.

La Direction rappelle les principales échéances du calendrier, qui justifient la tenue d'un conseil selon un rythme mensuel, et remercie les présent.es.

Parmi les informations relatives à la vie de l'ED, sont signalées : l'intégration au CESSMA et donc à l'ED 382 de Sylvie Fanchette, CR HDR IRD, à l'ED, après soutenance d'une HDR, de Marianne Morange ; la poursuite de la mise à jour du site, pour laquelle S. Ben Amar doit être vivement remerciée, car il s'agit d'un énorme travail d'actualisation ou de création de rubriques nouvelles, liées à l'application de l'arrêté du 25/05/2016 (les annonces de soutenances, réglementaires, y seront aussi enregistrées) ; la récente circulaire du CED sur la procédure HCERES (en date du 25/05) ; la réunion de sortie de l'ED fixée au 30/06 après-midi (mais son contenu reste à préciser).

Rappel de l'ordre du jour :

- Projet d'école doctorale SdS (Sciences des Sociétés)
- Suivi budgétaire de l'ED
- Jury des contrats doctoraux
- Bilan de la mise en œuvre des mesures de l'arrêté du 25 mai 2016
- Questions diverses.

- **Projet d'école doctorale SdS (Sciences des Sociétés)**

Les Directions des ED 382 et 180, qui se sont déjà rencontrées à plusieurs reprises, rappellent brièvement les données et l'historique du processus de « reconfiguration », pour les membres du conseil qui n'ont pas assisté à la séance du 15 mars.

Les équipes de recherche qui, en l'état actuel de la structuration des ER, constitueraient l'ED seraient les suivants : ED 122, ED 180, ED 382

ANHIMA UMR 8210 : Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques

CANTHEL EA 4545 : Centre d'Anthropologie culturelle

CEPED UMR 196 : Centre Population et Développement

CERLIS UMR 8070 : Centre de Recherche sur les Liens Sociaux

CERMES3 UMR 8211 : Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société

CESSMA UMR 245 : Centre d'Etudes en Sciences Sociales sur les Mondes Africains, Américains et Asiatiques

CREDA UMR 7227 : Centre de Recherche et de Documentation des Amériques

Géographie-cités UMR 8504 :

ICT EA 337 : Identités, cultures, territoires

LADYSS UMR 7533 : Laboratoire Dynamiques Sociales et recomposition des espaces

LCSP EA 7335 : Laboratoire du Changement Social et Politique

LIED UMR 8236 : Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain

PHILÉPOL EA 4569 : Equipe de Philosophie, d'Epistémologie et de Politique

PRODIG UMR 8586 : Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique

URMIS UMR 7032 : Unité de Recherche Migrations et Sociétés

Soit un total de 14 (ou 15) UR, à savoir 11 UMR, et 3 (ou 4) EA. Il est à noter qu'à terme, du fait de la dynamique d'intégration de l'ENSAPVS (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine) au sein d'USPC, le laboratoire EVCAU, après obtention du statut d'équipe d'accueil des doctorant.es, pourrait demander de rejoindre la nouvelle ED.

En termes de section CNU, l'ED couvrirait les 11^e, 12^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e.

L'ED SdS regrouperait environ 530 doctorant.es (ED 122-CREDA : 90 ; ED 180 : 120 dans les disciplines concernées ; ED 382 : 300) et 135 HDR environ.

Une telle taille requiert, pour conserver et approfondir un contact personnalisé avec les doctorant.es et HDR, une structuration en plusieurs entités internes (voir ci-dessous).

Actuellement le fonctionnement des ED 180 et 382 repose respectivement sur un poste et demi de gestionnaire (ED 180) et un poste à temps plein (ED 380). Le maintien, au minimum, de ces postes sera indispensable à la viabilité de la nouvelle ED.

Un premier inventaire comparatif des pratiques fait ressortir leurs similitudes, en raison de l'application de l'arrêté du 25/5/2016 et quelques différences, essentiellement celles qui suivent, qui seront à discuter le cas échéant :

- Pour le décompte du nombre de thèses par HDR, à Paris 5, les cotutelles ou codirections sont comptabilisées pour 1 (0,5 dans l'ED 382).
- Le jury de sélection des doctorant.es contractuel.les dans l'ED 180 comprend, outre les représentants des laboratoires qui ne présentent pas de candidat.e, 8 membres extérieurs (avec pondération des disciplines).
- Pour le CSI : un seul non HDR possible à l'ED 180 (pas de condition exigée en sus du doctorat dans l'ED 382) ; un nombre de pages à présenter au CSI par le.la doctorant.e est prédéterminé selon l'année d'inscription.

Après examen de plusieurs hypothèses, une structuration en 2 sous-ensembles pourrait être envisagée : l'un tourné vers les sciences sociales (sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie), l'autre vers les territoires, les dynamiques historiques, les civilisations, l'économie, les ressources, les humanités, l'architecture, la philosophie. Des ED comme STEP'UP et Bio-SPC fonctionnent selon des principes à peu près similaires.

Si l'on essaie de réfléchir en termes de fonctionnement, les missions des deux sous-structures et les principes de subsidiarité pourraient être envisagés comme suit :

-
- En dehors d'un budget commun pour les formations, elles disposeraient chacune de leur budget propre, avec une clé de répartition à déterminer.
 - Les contrats doctoraux leur seraient attribués et elles procéderaient au recrutement.
 - Chacune serait pilotée par un binôme.
 - L'ED statuerait sur la composition des jurys de soutenance et gérerait les formations et leur budget. Elle aurait une direction bicéphale (avec possibilité de partager la direction en deux séquences de 2 ans ½ assurant le roulement du/de la directeur.e en titre). Si, par hypothèse, le conseil de l'ED comportait 26 membres (nombre maximum) : 6 membres des directions (voir ci-dessus), 2 BIATSS, 5 représentant.es des doctorant.es, 4 membres extérieurs, 9 représentant.es des laboratoires (il faudrait prévoir une représentation équilibrée entre les 2 sous-structures et un principe de rotation). Il s'agit là d'hypothèses de travail. En effet, bien d'autres possibilités de composition des équipes directoriales peuvent être envisagées (1 directeur.e + 3 dir.adj. par sous-structures = 7 ; 1 directeur.e + 2 dir.adj. = 5).

Une discussion s'engage à la suite de cette présentation synthétique.

Cl. Grasland rappelle, en s'appuyant sur le graphe qu'il a réalisé à cette occasion, sur la résonance entre le périmètre de la future ED et le « champ Recherche » USPC, présenté au HCERES, à portée descriptive à ce jour, intitulé lui aussi « Sciences des sociétés », qui englobe Humanités, Territoires, Architecture, Sociétés, Civilisations, Histoire, Philosophie, Migrations, Ressources, Économie, Sociologie, Anthropologie et Pensée critique.

P. Cingolani fait référence à la notion de « bassin de recherche » mais souligne surtout que ce projet ne se borne pas à répondre à des souhaits exprimés par l'AERES/HCERES mais correspond à une volonté de travailler ensemble.

K. Garnczarek se réjouit de voir aboutir un projet de convergence entre plusieurs ED, ce qui n'est jamais un processus simple et facile.

P. Picot pose la question de la convergence des pratiques entre l'ED 180 et la nôtre.

L. Simmat-Durand répond sur ce point et il est convenu que, pour les mesures qui ne sont pas strictement encadrées par l'arrêté ou les préconisations d'USPC, elles seront discutées par le nouveau conseil de la nouvelle ED si elle se concrétise et que la parole des représentant.es des doctorant.es sera alors écoutée. Bien entendu, aucun effet rétroactif n'est à prévoir.

K. Eybert s'interroge sur l'objectif et les enjeux de la création de cette nouvelle ED : sont-ils purement administratifs ou à caractère scientifique ? La Direction répond en précisant que, bien entendu, la dimension scientifique est au cœur de la réflexion sur les structures : la pluri- et l'interdisciplinarité qui caractérisaient les structures antérieures s'en trouveront considérablement renforcées et élargies. On peut même penser qu'elles assureront l'originalité, voire la singularité, d'une telle ED dans le paysage francilien (ce que l'AERES avait reconnu en 2013). La montée en charge d'une ED SdS d'une telle envergure devrait permettre de débloquent des moyens nouveaux, en termes de formation et des activités communes des doctorant.es, ainsi que de développement des relations internationales.

Un tour de table final permet de conclure le débat, avant le vote à bulletin secret.

« Après vérification du quorum, et après en avoir délibéré,

le conseil de l'ED a voté sur la proposition suivante :

« Le conseil de l'ED 382 EESC, réuni le 29 mai 2017, approuve le principe de création, au sein d'USPC et du CED, d'une ED SdS (Sciences des Sociétés), pluridisciplinaire, accueillant le CREDA UMR 7227, une partie de l'ED 180 SHS de Paris Descartes et l'ED 382 EESC de Paris Diderot. »

Votant.es présent.es ou procurations : 20

Suffrages exprimés à bulletin secret : 20

Pour : 18

Contre : 2

Blancs ou nuls : 0 » [relevé de décisions transmis au CED le 30/05]

- **Suivi budgétaire de l'ED**

L'annonce tardive de soutenances non devancées en début d'année maintient la tension sur le budget, obligeant, par précaution, à différer provisoirement le versement des aides aux doctorant.es pour des missions. Le règlement du numéro 7 d'*Encyclo* à l'imprimerie de Paris Diderot est en cours.

Il est rappelé que le recours à la visioconférence ou l'appariement de jurys proches quand les sujets s'y prêtent permettent de serrer le budget soutenances.

- **Jury des contrats doctoraux**

Comme annoncé, la circulaire a été mise en ligne et diffusée auprès des responsables de master. Le nombre de CD attribué à l'ED n'est pas encore connu ; l'évolution ne devrait pas être défavorable cette année. L'attention des responsables de spécialités de master et des directeur.es de laboratoire est appelée sur le respect des dates ; celle des rapporteur.es sur la nécessité de respecter les délais, afin que l'ensemble des membres du jury puisse disposer de l'ensemble des dossiers complets assez longtemps avant la tenue du jury (le mercredi 28 juin).

- **Bilan de la mise en œuvre des mesures de l'arrêté du 25 mai 2016**

Un bilan un an exactement après la publication de l'arrêté permet de conclure que la composition du Conseil est désormais conforme, que les principales mesures sont sur les rails, et qu'elles vont devenir routinières. Il est rappelé que la FAQ du Ministère stipule que « *la réalisation [du portfolio] est obligatoire pour tout doctorant amené à soutenir sa thèse après le 1^{er} septembre 2016* », et que le compte rendu du CSI sera à joindre au dossier de réinscription à partir de la 3^e année. Le Bureau remercie vivement Samira Ben Amar pour la gestion des quelque 300 formulaires de CSI, ce qui représente un surcroît de traitement et d'archivage d'information.

La mise à jour du site est encore en cours ; il restera à y inclure des rubriques sur le nombre de doctorant.es par HDR (le calcul en est possible, si et seulement si les laboratoires ont transmis les informations afférentes), sur le devenir des docteur.es, sur les grandes lignes du règlement intérieur.

Aucune question diverse n'étant été ajoutée à l'OJ, la séance est levée à 17 h15.